

SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE Tél. 04.93.36.05.77 - www.rouillot-gambini.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune d'ANTIBES (06600) 225 Chemin des Ames du Purgatoire, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé LES HORTENSIAS, cadastré section BC numéro 207 pour une contenance de 39a 86ca,

LOT N° 96 : UN APPARTEMENT d'une superficie de 67,35 m² situé au 3^e étage du Bloc A composé de hall avec placards, deux chambres avec loggia, salle de séjour avec loggia, cuisine avec loggia, salle de bains et water-closet, portant le n° 34 au plan de l'étage courant,

LOT N° 61 : UN LOCAL A USAGE DE CAVE portant le n° 3 au plan du r-d-c

ADJUDICATION JEUDI 19 JANVIER 2023 À 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE Palais de Justice, Cité judiciaire, 37 avenue Pierre Sémard (06130).

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRASSE étant obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : Sur la commune d'ANTIBES (06600) 225 Chemin des Ames du Purgatoire, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé LES HORTENSIAS, cadastré section BC numéro 207 pour une contenance de 39a 86ca.

L'immeuble dénommé LES HORTENSIAS sus-désigné ayant fait l'objet :

- d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître REINE, notaire à ANTIBES, le 6 mars 1969 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de ANTIBES 1^{er} Bureau, le 21 avril 1969, volume 9631 numéro 2.

Ledit acte modifié, savoir : - aux termes d'un acte reçu par Maître REINE, notaire à ANTIBES, le 25 juin 1969 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de ANTIBES 1^{er} Bureau le 26 août 1969, volume 10036, numéro 13 ; - aux termes d'un acte reçu par Maître LACORNE, notaire à ANTIBES, le 14 novembre 1973 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de ANTIBES 1^{er} Bureau le 22 novembre 1973, volume 2160 numéro 6 ; - aux termes d'un acte reçu par Maître LEPLAT, notaire à ANTIBES, le 2 décembre 1974 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de ANTIBES 1^{er} Bureau le 3 février 1975, volume 2902 numéro 6 ; - aux termes d'un acte reçu par Maître LEPLAT, notaire à ANTIBES, le 28 août 1984 dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de ANTIBES 1^{er} Bureau le 7 septembre 1984, volume 8266 numéro 1.

Désignation détaillée (selon titre) : LOT N° 96 UN APPARTEMENT au troisième étage du Bloc A composé de : - hall avec placards, deux chambres avec loggia, salle de séjour avec loggia, cuisine avec loggia, salle de bains et water-closet, portant le numéro 34 au plan de l'étage courant, Et les trois mille trois/cent millièmes (3003/100000^e) des parties communes générales. LOT N° 61 UN LOCAL A USAGE DE CAVE portant le numéro 3 au plan du rez-de-chaussée, Et les soixante-quatre/cent millièmes (64/100000^e) des parties communes générales.

Description - occupation : Les biens sont libres de toute occupation.

La superficie privative totale du lot est de 67,35 m² tel que cela ressort du certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 6 octobre 2022.

Administration de l'immeuble : Le syndic de la copropriété est le cabinet CHANCEL IMMOBILIER, 6 boulevard Gustave Chancel à ANTIBES (06600) - tel : 04.93.95.95.00.

Nom et qualité des parties : Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes Service des Domaines, Pôle de Gestion des Patrimoines Privés), domicilié 15 Bis rue Dellille à Nice désigné en qualité de :

Curateur de la succession de : Monsieur Michel, Joseph ORSINI, né le 21 juin 1932 à Givors (69), veuf non remarié de Madame LIZERO, domicilié Résidence les Hortensias

Bt A, 225 Chemin des Ames du Purgatoire, 06600 ANTIBES, décédé le 9 juin 2019 à Mougins (06),

Nommé à ces fonctions en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 28 septembre 2020.

Procédure : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 28 juillet 2022 autorisant la vente aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de GRASSE, par le Ministère de la SELARL ROUILLOT - GAMBINI, représentée par Maître Franck GAMBINI, Avocat au Barreau de GRASSE y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130).

Mise à prix : CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS

190.000 €

Paiement du prix : Par dérogation aux clauses et conditions générales de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque française, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Consignation : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10 % du montant de la mise à prix sans qu'elle puisse être inférieure à 3.000 €, outre les frais et émoluments de vente.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Franck GAMBINI, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE le 13 octobre 2022 (RG : 22/00124). Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné. Il est inutile de prendre rendez-vous.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

VISITES : - le vendredi 6 janvier 2023 de 11h à 12h - le mercredi 11 janvier 2023 de 11h à 12h
[par la SCP COHEN - TOMAS - TRULLU, Commissaires de justice associés à NICE]